



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 3 février 2021 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoit **SKLEPEK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Daniel **LAGRANGE** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Hervé **TILLARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	28 janvier 2021
<u>Date d'affichage</u> :	4 février 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	13
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Sandrine LAMBERT

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 décembre 2020

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 11	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – janvier 2021
2021_ 12	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 13	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation précaire
2021_ 14	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 15	Domaine et patrimoine	Loyers d'une entreprise locataire de la CCMM
2021_ 16	Domaine et patrimoine	Voie d'accès à la zone portuaire de Neuves-Maisons – Acquisition d'une parcelle
2021_ 17	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 18	Finances	Demandes de subvention DETR 2021
2021_ 19	Finances	Demandes de subvention DSIL 2021
2021_ 20	Eau - assainissement	Intégration du parc d'activités du Breuil dans la régie de l'eau – convention avec la métropole du Grand Nancy

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Sandrine LAMBERT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 décembre 2020

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2021_11

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – janvier 2021

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 11 janvier 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-joint :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse Commune						Montant des devis(€ TTC)			
2021 - RT 01	M	EL MADI Abdelkrim	ITE	CAL	GROFILLEX 54700 PONT A MOUSSON	OUI	61,00%	18 244,54 €	18 244,54 €	11/01/2021	2 000,00 €
		206 rue des Roches						19 247,99 €			
		54230 NEUVES MAISONS									
2021 - RT 02	M	SIMON Claire	menuiseries - isolation combles perdus + ITE + poêle à granulés	URBAM	combles : KBANE 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	OUI	49,75%	26 298,77 €	26 298,77 €	11/01/2021	2 000,00 €
		Poêle : FICHER JEAN MARC 54230 CHALIGNY			27 764,45 €						
		ITE : NATIBAT 54180 HOUEMONT									
		Menuiseries : ACTEA 54180 HEILLECOURT									
2020-RT 18	TM	EDEINGER Chantal	Poêle à pellets + menuiseries		Poêle : LMA 54270 ESSEY LES NANCY	OUI	39,00%	8 251,90 €	8 251,90 €	11/01/2021	2 000,00 €
		Menuiseries : KISSENBERGER 54850 MESSEIN			8 771,54 €						
		33 rue Pierre et Marie Curie 54550 PONT ST VINCENT									
2020-RT 19	TM	WOLNIAK Christina	ITE + menuiseries		ITE : SAHIN 54000 NANCY	OUI	42,14%	27 604,53 €	27 604,53 €	11/01/2021	2 600,00 €
		Menuiseries :FERMOLOR 54270 ESSEY LES NANCY			29 439,28 €						
		12 rue des Lilas 54550 BAINVILLE SR MADON									
2020-RT 20	M	VANNEQUE Céline	ITE + isolation combles perdus + menuiseries + poêle à granulés		Isolation : ALAIN BASTIEN 54230 NEUVES MAISONS	OUI	41,43%	36 913,82 €	30 000,00 €	11/01/2021	2 000,00 €
		Menuiseries : ACTEA 54180 HEILLECOURT			38 956,91 €						
		28 Cottage Beauséjour 54230 CHAVIGNY									
					Poêle : BIOFLAMM 54425 PULNOY						

DÉLIBÉRATION N° 2021_12

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre Ariane – Avenant à un bail commercial

La société THERMICONSEIL FRANCE, installée au centre Ariane depuis 2010, est un bureau d'études en charge de la réalisation et de l'analyse de bilans thermiques. Dans le cadre de son développement, elle a sollicité un bureau supplémentaire (bureau n°122) d'une superficie de 20 m² en 2020. Toutefois au regard de la conjoncture elle souhaite renoncer à la location de ce bureau. La surface totale louée après signature de cet avenant sera de 192 m².

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°5 au bail commercial de THERMICONSEIL FRANCE.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°5 au bail commercial en date du 19/11/2014 conclu avec l'entreprise THERMICONSEIL FRANCE, ayant pour objet de retirer la location, au centre Ariane, du bureau n°122 à compter du 1^{er} mars 2021. Les locaux suivants restent au bail :

- Niveau 10 : Bureaux **101** (22 m²) – **102** (20 m²) – **103** (20 m²) – **104** (10 m²) – **105** (45 m²) – **106** (10 m²) et un espace ouvert de 20 m²
- Niveau 12 : Bureaux **121** (25 m²) et **123** (20 m²)

- Loyer : 1 245,18 € HT mensuels

- Avance sur charges : 480 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°5 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2021_13

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation précaire

La société NEODOMUS SOLUTIONS, installée au centre Ariane depuis 2019, intervient dans le secteur de la domotique. Elle occupe actuellement 2 bureaux pour une superficie de 45 m². Elle souhaite louer un bureau supplémentaire à compter du 1^{er} février 2021. Dans ce cadre, elle déménagerait du niveau 11 au niveau 2.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de NEODOMUS SOLUTIONS actant cette demande.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire en date du 20 mai 2019 conclue avec l'entreprise NEODOMUS SOLUTIONS, ayant pour objet l'occupation de 3 bureaux à compter du 1^{er} février 2021 aux conditions suivantes :

- Désignation des locaux : niveau 2, Bureaux n°**21** (25 m²), **22** (20 m²) et **23** (20 m²)

- Loyer : 483,18 € HT mensuels

- Avance sur charges : 162,50 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°2 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2021_14

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial

La société CONCEPT LACOUR ENERGIES, agissant dans le domaine des énergies renouvelables souhaite s'implanter dans une cellule du nouveau bâtiment artisanal du champ le Cerf.

La cellule 6 concernée dispose d'une superficie de 78 m² dont 66 m² d'ateliers et 12 m² de bureaux / sanitaires. Le montant du loyer est de 405 euros HT hors charges.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer un bail commercial avec cette société.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial à compter du 1^{er} février 2021 avec la société CONCEPT LACOUR ENERGIES, pour l'occupation d'une cellule au sein du bâtiment artisanal du champ le Cerf à Neuves-Maisons comprenant les conditions suivantes :

- Désignation des locaux : cellule artisanale 6 d'une superficie de 78 m²
- Loyer : 405 € HT mensuels
- Avance sur charges : 45 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail commercial et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2021_15

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Loyers d'une entreprise locataire de la CCMM

Pour mémoire, la CCMM avait suspendu le recouvrement des loyers des bâtiments économiques sur les 3 mois d'avril, mai et juin 2020. En exécutif, il a été décidé l'été dernier de ne pas prendre de mesure générale d'annulation. Ces 3 mois de loyer sont donc dus, avec possibilité de règlement échelonné dans le temps. Toutefois, l'exécutif s'était réservé la possibilité d'examiner au cas par cas des situations particulières.

C'est le cas d'une entreprise locataire du bâtiment artisanal au Champ le Cerf, qui fait état de grandes difficultés.

L'entreprise approvisionne en café et en vins les restaurateurs et est donc durement impactée par la fermeture administrative de ces derniers. La seconde période de fermeture des restaurants depuis novembre 2020 compromet fortement la survie de l'entreprise.

Au vu de l'analyse réalisée par l'agence de développement, le bureau est invité à se prononcer sur la demande d'annulation des loyers d'avril à juin 2020.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **annule** les loyers dus au titre des mois d'avril, mai et juin par l'entreprise considérée.
- **suspend** le recouvrement des loyers de ladite entreprise jusqu'à l'autorisation par l'Etat de la réouverture des restaurants.

DÉLIBÉRATION N° 2021_16

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Voie d'accès à la zone portuaire de Neuves-Maisons – Acquisition d'une parcelle

Dans le cadre de la réalisation de la voie d'accès à la zone portuaire de Neuves-Maisons, il a été nécessaire d'intégrer à l'emprise des travaux la parcelle AO 158 (70 m²) appartenant à la SAM. La voie étant achevée, il convient de régulariser l'acquisition de cette parcelle. La SAM consent à céder la parcelle à la CCMM à l'euro symbolique. Il convient d'autoriser le président à signer l'acte d'acquisition.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition de la parcelle AO 158 sur le ban de Neuves-Maisons appartenant à la SAM au prix de 1 euro (et frais notariés à la charge de la CCMM)
- **autorise** le président à signer l'acte d'acquisition

DÉLIBÉRATION N° 2021_17

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Facture d'eau - dégrèvement

Suite à l'étude et l'accord de la commission eau-assainissement, il est proposé de procéder à l'annulation exceptionnelle de la facture d'eau d'un abonné.

Adresse	Objet	Dégrèvement
M. C. 12 Rue Franche – Pulligny	Robinet du jardin resté ouvert	1507 m3 sur part assainissement

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le dégrèvement ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021_18

Rapporteur :

Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :

Demandes de subvention DETR 2021

Le bureau est invité à approuver la sollicitation de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les projets suivants :

- Construction du siège de la CCMM
- Aménagement du site industriel clés en main Moselle rive gauche
- Vélo-route de la Boucle de la Moselle – réalisation du maillon manquant à Sexey-aux-Forges

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** la réalisation des opérations ci-après, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

- Construction du siège de la CCMM : assiette de subvention proposée : 4 500 000 € - subvention demandée : 400 000 €
- Aménagement du site industriel clés en main Moselle rive gauche : montant de l'opération : 803 774 € - subvention demandée : 241 132 €
- Vélo-route de la Boucle de la Moselle – réalisation du maillon manquant à Sexey-aux-Forges : montant de l'opération : 332 500 € - subvention demandée : 66 500 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_19

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Demandes de subvention DSIL 2021

Le bureau est invité à approuver la sollicitation de subventions de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets suivants :

- Programme de sécurisation en eau potable
- Production d'énergie photovoltaïque pour l'alimentation de la station d'épuration de Neuves-Maisons
- Liaison multi-modale entre centre aquatique et nouveau quartier d'habitat Champi
- Déploiement de conteneurs enterrés pour la collecte sélective
- Remplacement des menuiseries extérieures du multi-accueil de Neuves-Maisons

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** la réalisation des opérations ci-après, et **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local :

- Programme de sécurisation en eau potable : montant de l'opération : 1 108 961 €- subvention demandée : 443 584 €
- Production d'énergie photovoltaïque pour l'alimentation de la station d'épuration de Neuves-Maisons : montant de l'opération : 1 089 601 €- subvention demandée : 326 880 €
- Liaison multimodale entre centre aquatique et nouveau quartier d'habitat Champi : montant de l'opération : 332 770 €- subvention demandée : 133 108 €
- Déploiement de conteneurs enterrés pour la collecte sélective : montant de l'opération : 154 044 € - subvention demandée : 61 617 €
- Remplacement des menuiseries extérieures du multi-accueil de Neuves-Maisons : montant de l'opération : 56 738 € - subvention demandée : 22 695 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_20

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Intégration du parc d'activités du Breuil dans la régie de l'eau – convention avec la métropole du Grand Nancy

Suite à la réalisation de l'interconnexion entre la station de potabilisation et Messein-est et Richardménil, les entreprises du parc d'activités du Breuil à Messein, jusqu'à présent abonnées au service de l'eau du Grand Nancy, vont être alimentées par la CCMM et seront donc intégrés dans le périmètre de la régie communautaire. Une convention avec la métropole du Grand Nancy définit les modalités administratives et techniques du changement de gestionnaire; il convient d'autoriser le président à la signer.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer la convention avec la métropole du Grand Nancy.

Le secrétaire,

Sandrine LAMBERT



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 11	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – janvier 2021
2021_ 12	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 13	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation précaire
2021_ 14	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 15	Domaine et patrimoine	Loyers d'une entreprise locataire de la CCMM
2021_ 16	Domaine et patrimoine	Voie d'accès à la zone portuaire de Neuves-Maisons – Acquisition d'une parcelle
2021_ 17	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 18	Finances	Demandes de subvention DETR 2021
2021_ 19	Finances	Demandes de subvention DSIL 2021
2021_ 20	Eau - assainissement	Intégration du parc d'activités du Breuil dans la régie de l'eau – convention avec la métropole du Grand Nancy

Signatures

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE	Excusé	Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	Excusé
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

